

CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

SEANCE DU 12 JANVIER 2017

01 – Autorisation d'utiliser ¼ des investissements de l'année N-1 avant le vote du budget

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget jusqu'à la limite de ¼ des investissements votés l'année N-1.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE à l'unanimité Mr le Maire à mandater des factures d'investissement jusqu'à ¼ des investissements N-1.

02 – Communauté de communes du Pays de Fénelon – Modification des statuts

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi NOTRE du 07 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'arrêté préfectoral n°2013149.0001 en date du 29/05/2013 portant création de la Communauté de communes du Pays de Fénelon,

Vu l'arrêté préfectoral 20124213-0002 en date du 01/08/2014 portant extension des compétences de la CCPF,

Vu l'arrêté préfectoral n°2015S0232 en date du 30/12/2015 portant modification des compétences et leur intérêt communautaire exercées par la CCPF,

Vu la délibération de la CCPF n°98 en date du 14/12/2016 actant la mise à jour des statuts par l'application de l'article L5214-16 du CGCT,

Mr le Maire lit les statuts de la CCPF modifiés et demande au conseil d'émettre un avis.

Après en avoir délibéré, le conseil EMET, à la majorité (2 abstentions) un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Fénelon.

03 – Réfection toiture de l'église – Réserve parlementaire

Vu la délibération n° 04 du 15/12/2016 validant l'inscription des travaux de restauration du pan Nord de la toiture de l'Eglise et autorisant le Maire à faire les démarches auprès des co-financeurs,

Mr le Maire explique au conseil que le député, Germinal Peiro, octroierait à ce projet la somme de 9000€ sur sa réserve parlementaire pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal VALIDE à l'unanimité cette subvention de 9000€ pour le projet de restauration du pan Nord de l'Eglise.

04 – Remboursement frais de scolarité participation des communes

Monsieur le Maire indique que, pour l'année scolaire 2015/2016, les dépenses de fonctionnement de l'école se sont élevées à 609.80 € par enfant.

Il précise que 17 élèves sont domiciliés sur la Commune d'Archignac et 4 élèves sur la Commune de Paulin.

Le conseil municipal, après délibération, sollicite le versement des participations suivantes :

- Archignac : 10 366.60 €
- Paulin : 2 439.20 €.

05 – Convention CUMA pour épareuse

Mr le Maire rappelle au conseil que l'épareuse appartenant à la commune est obsolète et des gros frais doivent être engagés pour pouvoir s'en servir à ce jour.

Après étude de différentes solutions (rachat d'un matériel neuf par la commune, mutualisation d'un achat à plusieurs communes et sous-traitance auprès de la CUMA de St Geniès), il semble que la solution la plus avantageuse est la sous-traitance du débroussaillage à la CUMA de St Geniès.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal VALIDE à l'unanimité la sous-traitance du débroussaillage à la CUMA de St Geniès et AUTORISE le Maire à signer une convention et à prévoir les crédits au budget.

06 – Salle TAP – Maîtrise d’oeuvre

Vu la délibération n°08 du 16/06/2016 validant le devis du Cabinet Laumond pour la Maîtrise d’œuvre se composant de l’esquisse, l’avant-projet sommaire et 10% de l’avant-projet définitif.

Mr le Maire propose au conseil de signer une nouvelle convention d’honoraires avec le Cabinet Laumond pour la mission complète de base chiffrée à un taux de 8.25% soit un montant calculé sur le prévisionnel à 10 135.22€ HT
Après en avoir délibéré, le conseil municipal VALIDE à l’unanimité la convention du cabinet Laumond et AUTORISE le Maire à la signer.

07 – Budget – Décisions modificatives

08 – Convention d’utilisation de la salle des fêtes

Mr le Maire propose au conseil une rédaction de convention d’utilisation de la salle des fêtes pour les particuliers et associations indiquant la durée d’utilisation, les salles louées, les conditions financières...etc....

Après en avoir délibéré, le conseil municipal VALIDE à l’unanimité le projet de convention et AUTORISE le Maire à la signer.

09 – Salle TAP / Préau – Demande DETR

Vu la délibération n°08 et n°09 du 10/11/2016 validant les projets de Salle pour les TAP et le Préau de l’école maternelle pour un montant HT de 160 434.92€,

Monsieur le Maire explique que ces projets peuvent être financés par la DETR. Il propose au conseil le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Travaux	160 434.92€	DETR(40%)	64173.97€
		Conseil Dptal (25%)	40108.73€
		Autofinancement	56 152.22€
TOTAL	160 434.92€	TOTAL	160 434.92€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité VALIDE le plan de financement ci-dessus et AUTORISE le Maire à déposer des demandes auprès du service concerné.

10 – Participation enfants nés en 2016

Monsieur le Maire propose au conseil d’offrir à chaque enfant né sur la commune une somme pour l’ouverture d’un compte au Crédit Agricole. Il demande aux conseillers de donner leur avis.

Après en avoir délibéré, le conseil émet un avis favorable à la majorité et AUTORISE le Maire à mandater la somme de 50 € à chaque enfant né sur la commune à dater du 1^{er} Janvier 2016.

11 – Rénovation tennis – signature acte d’engagement

Mr le Maire explique au conseil que le tennis est en mauvais état et qu’il est nécessaire de le rénover.

Mr le Maire présente un devis de l’entreprise Lagarde et Laronze qui s’élève à 24 834€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal VALIDE à l’unanimité le projet de rénovation du tennis communal et AUTORISE le Maire à signer le devis de l’entreprise Lagarde et Laronze ainsi que l’acte d’engagement.

QUESTIONS DIVERSES

- Pratiques de désherbage : Report de la décision du choix du bureau d’études car le devis présenté est trop élevé pour le travail demandé.
- Avenir du bureau de poste suite à la réunion avec les services de La Poste sur les agences postales communales et les relais postes commerçants – Décision prise au printemps
- Suite du projet de la maison de la lauze à la Chapelle de Pelvezey : c’est l’Association de sauvegarde du patrimoine de St Geniès qui va se charger de récolter des fonds supplémentaires pour les travaux à venir.

- Travaux sur le Mur dans le chemin du Rouchou : le chemin est actuellement fermé par arrêté car trop dangereux. La muraille s'écroule de plus en plus. Un premier contact a été pris avec le propriétaire mais il refuse de vendre le terrain et s'engage à réaliser les travaux sur la partie en mauvais état.
- Les associations syndicales des lotissements du Riaud et des Champs demandent à la commune de prendre en plus de la voie d'accès et de la réserve incendie, la retenue d'eaux pluviales - Report de la décision au conseil de Février.
- Marché du Dimanche, Mr Laborderie, primeur bio, arrête son activité et ne reviendra pas sur la marché au printemps. Demande de prise de contact avec les Jardins d'Imbès à Archignac.
- Etude logements sociaux à lancer en 2017 : 14 pour et 1 abstention. Avant de lancer l'étude, se renseigner sur l'obligation de faire des logements sociaux sur la commune et le financement.
- Fichier des mails des habitants de St Geniès : Voir avec Olivier Fournier et Marc Godet pour le mettre en place.
- Organisation de la distribution des bulletins et agendas 2017.

Prochaine réunion du Conseil : le Jeudi 16 Février 2017